



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24-08-2021

COVID-19 : Gestion de la crise sanitaire

Conformément aux orientations de Monsieur le Président de la République, Monsieur *Abdelmadjid TEBBOUNE*, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale, le Premier Ministre, ministre des Finances, Monsieur *Aïmene BENABDERRAHMANE* a décidé les mesures suivantes :

- Le réaménagement des horaires de confinement partiel à domicile de vingt deux (22) heures jusqu'au lendemain à six (6) heures du matin, applicables dans les wilayas concernées.
- La levée de la mesure de fermeture des espaces récréatifs de loisirs et de détente, des lieux de plaisance et les plages, avec le maintien des strictes mesures de prévention.

Ces mesures prennent effet à compter du Mercredi 25 août 2021.

Le Gouvernement rappelle le risque important de circulation du virus, lié au variant *Delta*, et invite à ce titre les citoyens à poursuivre, de manière rigoureuse, le respect des gestes barrières et des différents protocoles sanitaires adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et dédiés aux différentes activités économiques, commerciales et sociales.